

Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur

18 juin 2025

BAPE, Québec (Qc) G1R 5N6

[eolien-FD-SPDM@bape.gouv.qc.ca](mailto:eolien-FD-SPDM@bape.gouv.qc.ca)

OBJET: MÉMOIRE ÉOLIEN FD+SPDM  
FORÊT DOMANIALE ET ST-PAUL-DE-MONTMINY  
CHAUDIÈRE APPALACHES  
211-12-251+3211-12-260  
MELCCFP

Le BAPE a un pouvoir d'enquête. Il doit informer, consulter, enquêter et aviser en tant que bureau d'audience publique en environnement. Je demande d'enquêter sur tous les éléments contenus dans mon mémoire et d'obtenir des réponses. MERCI.

1. Je suis un scientifique retraité ayant eu une carrière de 44 ans. J'ai principalement une formation agricole, sciences physiques, électrotechnique, génie électrique et environnement. Lors de ma prise de retraite, j'ai démissionné de l'OIQ. Je ne sais pas tout et je suis un simple humain imparfait.

2. LOI DE PHYSIQUE DE NEWTON:

ACTION = RÉACTION

A toute action est égale une réaction de même ampleur.

3. NOTIONS MATHÉMATIQUES:

a) La circonférence d'un rotor d'éolienne en mètres est  $3.1416 \times$  diamètre du rotor en mètres.

b) La superficie verticale balayée par un rotor d'éolienne en mètres carrés est  $3.1416 \times$  rayon du rotor en mètres au carré.

c) Un hectare = 10000 mètres carrés.

d) 100 hectares = 1 kilomètre carré.

#### 4.EFFETS CUMULATIFS DE TOUS LES

##### PARCS ÉOLIENS AU QUÉBEC:

- 1.Somme déforestation ensemble de tous les parcs éoliens.
- 2.Somme effets déforestation sur GES mondiaux, changements climatiques a court terme, biodiversité, capacité nourricière,
- 3.Somme effets sur oiseaux migrateurs et espèces menacées.
- 4.Somme effets sur insectes dont pollinisateurs en déclin mondial.
- 5.Somme impacts infrasons et basses fréquences audibles.
- 6.Somme ajout de chaleur dans l'air due a la combustion diesel et essence lors des déforestations, constructions et exploitations.
- 7.Somme pertes séquestration carbone.
- 8.Somme impacts potentiel global de chasse.
- 9.Somme diminution biomasse animale et végétale, des diminutions des espaces vivants.
- 10.Somme des érables abattus et pertes revenus potentiels acéricoles.
- 11.Somme des 'impacts jugés faibles' mais non prouvés ou non démontrés scientifiquement faibles.
- 12.Somme des pertes de biodiversité.
- 13.Somme des impacts sur l'ensemble des paysages touristiques sur tout le territoire de l'Alliance de l'Est, partout au Sud du fleuve St-Laurent et ailleurs au Québec, le tout dû aux éoliennes existantes, aux éoliennes projetées plus grosses, aux lignes de transport et aux postes de transformation.

A ce jour, parmi toutes les études d'impacts des projets éoliens au Québec, que j'ai vues, aucune n'inclut les effets cumulatifs énumérés précédemment. Le MELCCFP,

le MRNF, les Ministres, l'Hydro, les élus des MRC n'en tiennent pas compte alors que c'est essentiel pour les impacts globaux sur notre avenir environnemental et climatique.

##### 5.DES FAITS, DES ÉVIDENCES,...:

- 1.Il existe une différence fondamentale entre une estimation(appréciation, jugement) et une affirmation prouvée, démontrée, appuyée par des explications précises, des raisons explicites, des preuves hors de tout doute.
- 2.Si nous additionnons les déboisements permanents de l'ensemble des projets éoliens existants et projetés au Québec, nous obtenons une superficie de plusieurs kilomètres carrés d'espaces vivants disparus et qui étaient des capteurs de GES.

3. Il y a une différence entre l'évaluation foncière d'une propriété et sa vraie valeur marchande déterminée par un acheteur qui tient compte de la présence des éoliennes dans le secteur, spécialement de très grosses éoliennes comme 6 ou 7 MW.

4. Il y a une différence entre nos paysages québécois à leur état naturel sur le territoire de l'Alliance de l'Est et les mêmes paysages garnis d'éoliennes 6 ou 7 MW, de lignes de transport et de postes de transformation.

5. À ce jour, dans les projets éoliens, je n'ai pas vu des garanties écrites de non nuisance pouvant provenir d'infrasons, de basses fréquences audibles, de perturbations sur les communications (radio, TV, cellulaire), de l'effet stroboscopique des pales en mouvement spécialement directement devant le soleil levant ou couchant selon les secteurs et les saisons.

6. La Société française pour l'étude et la protection des mammifères, la SFEPM, recommande de proscrire, d'interdire l'installation d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 mètres. Le rotor d'une éolienne 6 ou 7 MW a au moins un diamètre de 160 mètres!

7. La SFEPM et EUROBATS (traité international concernant la conservation des chiroptères) recommande toujours de ne pas installer d'éoliennes en contexte forestier et bocager.

8. Le groupe G-7 Science a produit une déclaration au sujet du déclin mondial des insectes et érosion potentielle des écosystèmes vitaux.

9. À ce jour, dans les projets éoliens, je n'ai pas vu un engagement écrit à ne pas utiliser des pesticides.

10. La mise en place de béton et de chemins en gravier diminue la capacité d'absorption de l'eau de pluie ou de neige dans le secteur des éoliennes en milieu forestier.

#### ÉROSION!?

11. La mise en place du béton et des chemins en gravier en milieu forestier est une perte d'espace vivant nourricier.

12. Dans les projets éoliens, le ratio dollars investis par emploi permanent créé est très élevé.

13. Le Ministre et le MELCCFP n'exigent pas le respect rigoureux des directives écrites du MELCCFP applicables spécialement aux projets éoliens. Voir par exemple l'ANNEXE 1 des directives du MELCCFP:

a) Page 1/8, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> paragraphe.

b) Section 2.6.2.

c) Page 4/8 Éléments à ajouter à la section 2.6.2.-Description des impacts.

Voir par exemple la directive ministérielle PR2.1 MELCCFP 44 pages dans dossier éolien SPDM du ministère.

Voir aussi la directive ministérielle PR2.1 MELCCFP 44 pages dans dossier éolien FD du ministère.

14. Le dérangement acoustique animal (humain inclus) n'est pas évalué, pas expliqué, pas présenté clairement dans les études d'impact éoliennes que j'ai vues à ce jour. La qualité de vie ne peut pas être conservée comme avant par l'ajout d'un bruit 40dB audible et qui peut se produire sur de longues périodes à toute heure du jour et de la nuit.

15. En général, chez Hydro-Québec, au MELCCFP, au MRNF, parmi les Ministres, parmi les élus des MRC, ..., il ne semble pas y avoir une vision ou une préoccupation globale cumulative environnementale, climatique, économique et sociale versus l'effet mondial qui nous concerne tous(tes).

16. En général, l'expérience européenne environnementale n'apparaît pas dans l'analyse des projets éoliens québécois.

## 6. JUSTICE EUROPÉENNE ÉOLIENNE!?

SVP à vérifier.

a) Deux parcs éoliens condamnés pour destruction d'oiseaux protégés dans l'Hérault en France. Avril 2025.

b) Dans les Ardennes, le 3 avril 2025, la cour administrative d'appel de Nancy a mis fin au plus grand projet éolien terrestre en France.

c) Décembre 2023. Cour administrative d'appel de Nantes. Projet éolien Sixt-sur-Aff en Ille-et-Vilaine! Des mortalités massives de chauves-souris dans les parcs voisins.

En Europe, le droit et la justice confirment qu'un projet ne peut pas être réalisé sans respecter le vivant. Au Québec, des espèces d'oiseaux sont aussi menacées, vulnérables ou en péril. L'aigle royal est aussi présent. Récemment, L'Harfang de Neiges, notre espèce emblématique, a été désignée espèce menacée.

## 7. FORÊT REMPLACÉE PAR DES CHEMINS,

### DES BASES EN BÉTON!?!?

Que se passe-t-il? Un espace climatiseur naturel en moins. Un espace absorbeur de CO<sub>2</sub> en moins.

Une production de CO<sub>2</sub> lors de son enlèvement.

Une production de CO<sub>2</sub> lors de la construction

et de l'utilisation des routes existantes,...

Un espace captant davantage l'énergie du soleil

et augmentant l'effet de serre.

Une biodiversité en moins.

Une fragmentation d'habitat faunique.

Une nuisance dans la connectivité écologique.

Un environnement naturel en moins.

Un espace nourricier en moins.

Un dérangement animal et forestier.

Un changement, prédateur et proie terrestre,  
du a la fragmentation du milieu forestier.

## 8. RÉFÉRENCE RAPPORT 385 DU BAPE

### DOSSIER ÉOLIEN DES NEIGES CHARLEVOIX:

Je cite ici un extrait provenant de la conclusion du rapport 385 dans la conclusion aux pages 83 et 84:

'la commission considère que les évaluations a la pièce des projets de parc éolien ne favorisent pas une prise en compte de leurs effets cumulatifs potentiels. Sans cette vision d'ensemble, les acteurs gouvernementaux qui doivent veiller a la préservation de la biodiversité ne peuvent assurer leur rôle correctement.'

Considérant que le Ministre a reçu le rapport 385, possiblement le MELCCFP, est-ce que le MELCCFP, le MRNF, l'Hydro-Québec, l'Alliance de l'Est vont fournir l'impact global cumulatif social, acoustique, animal, touristique, déforestation, perte de séquestration du carbone, production GES construction et exploitation, augmentation des GES mondiaux a court terme et leurs effets, le tout du a la somme de tous les parcs éoliens existants et projetés de l'Alliance de l'Est et autres dans tout notre Québec?

## 9. DÉCARBONATION:

Décarboner le Québec a 100%, zéro émission GES, ne sera pas

réalisable avant 2050! Les moyens financiers des Québécois et notre endettement collectif ne le permettront pas. De plus, d'ici 2050, la déforestation cumulative des projets éoliens, de l'ajout de lignes de transport et autres projets vont diminuer la capacité de séquestration du carbone de notre précieuse forêt boréale; les changements climatiques s'aggraveront.

En 2050, les humains continueront a respirer et ils continueront a produire du CO2 par leur respiration!

Je ne recommande pas de se départir des appareils de chauffage a l'énergie fossile(huile,gaz) pour des raisons de sécurité en cas de pannes de l'Hydro Québec.

Actuellement, plusieurs bâtiments ont des groupes électrogènes diesel qui permettent un chauffage a l'huile ou au gaz durant les pannes de l'Hydro mais ces groupes électrogènes existants n'ont pas la capacité de chauffer ces mêmes bâtiments si on enlève l'huile ou le gaz soudainement! Et quelle source d'énergie alimenterait les groupes électrogènes d'urgence pour les Hôpitaux, les CHSLD,...? Beaucoup d'argent serait requis pour effectuer une conversion fossile a l'électricité tout en ayant le même niveau de sécurité énergétique actuel en cas de panne de l'Hydro; je demande a notre gouvernement d'analyser rigoureusement tout cela; je suis certain que ce genre de conversion ne sera pas réalisable a court terme et pas avant des décennies alors que le temps presse dans l'aggravation des changements et bouleversements climatiques; c'est mathématique!

Ma carrière passée technique et en ingénierie me permet de témoigner sur ce sujet.

Qu'advient-il des nombreux systèmes bi-énergie(Électricité et fossile) installés entre 1985 et 1990 au Québec dans des écoles, des hôpitaux, des églises, des entreprises,...?

Ils permettaient de diminuer la pointe électrique sur le réseau de l'Hydro en hiver. Je recommande de les vérifier et de s'assurer de leur bon fonctionnement; prévoir des génératrices mobiles pour pouvoir faire fonctionner la partie à l'énergie fossile en cas de panne de l'Hydro.

Je vous invite à regarder le film documentaire français LEGACY, notre héritage, durée 100 minutes, disponible internet, de Monsieur Yann Arthus-Bertrand. Dans la seconde moitié du documentaire, il est question du résultat de l'ajout de l'éolien sur la planète TERRE.

Résultat: L'énergie fossile n'a pas été réduite ou remplacée; l'énergie éolienne est devenue un ajout à l'énergie fossile.

Le MELCCFP, lequel doit être un gardien de l'environnement, doit exiger des avis sur ce sujet provenant d'ingénieurs et scientifiques indépendants spécialisés non politisés. Évidemment, réduire la consommation d'énergie fossile est souhaitable.

## 10.FINANCEMENT ÉOLIEN DE LA PARTIE

### MUNICIPALE DE L'ALLIANCE DE L'EST:

Dans les projets éoliens de l'Alliance de l'Est, ma municipalité a  $1000000 \times 0.6 \times 0.1125 \times 0.0362 = +/-2443\$$  à endosser par million de fonds propres investis par l'Alliance de l'Est. La part totale de ma MRC est  $+/-67500\$$  par million de fonds propres investis par l'Alliance de l'Est.

Tout cela est fait par les maires et mairesses, sans référendum, sans consultation explicite auprès des propriétaires fonciers, sans obtenir l'obtention explicite de l'accord des propriétaires fonciers comme moi dans ma MRC de Rivière-du-Loup.

Sommes-nous vraiment dans une société démocratique?

Est-ce que les maires et mairesses seraient d'accord pour qu'un groupe de propriétaires fonciers réalisent un projet en utilisant la valeur foncière des maires et mairesses pour endosser un emprunt dans une institution financière?

A ce stade-ci des projets éoliens de l'Alliance de l'Est, il est très important pour les propriétaires fonciers comme moi de savoir combien faut-il endosser environ par 100000\$ de notre valeur foncière pour les projets éoliens suivants: PPAW1, MADAWASKA, MacNIDER, FORÊT DOMANIALE, ST-PAUL-DE-MONTMINY. Ou sommes-nous rendus monétairement avec cet éolien incluant un certain risque?

Les élus de tous azimuts doivent donner un exemple démocratique irréprochable; les propriétés foncières municipales ne leur appartiennent pas de même que les propriétaires fonciers. Le financement éolien municipal des projets éoliens de L'Alliance de l'Est est contraire a une véritable démocratie et je ressens un manque de respect envers les propriétaires fonciers municipaux.

## 11. QUESTIONS, CONSTATATIONS, IMPACTS,

### DIVERS:

a) Qui sera intéressé à acheter un chalet ou une résidence proche d'éoliennes 6 ou 7MW par exemple à moins de 2 kilomètres?

b) Au Sud du fleuve St-Laurent, au Québec, y-aura-t-il un circuit touristique disponible dans lequel il n'y aura pas des éoliennes visibles incrustées dans nos beaux paysages du Québec?

c) Le 25 novembre 2024, j'ai posé quelques questions écrites au Forestier en Chef du Québec, au MRNF et au MELCCFP du Québec au sujet du déboisement cumulatif au Québec, ainsi que la perte de séquestration du carbone, depuis 50 ans et 100 ans. La seule réponse obtenue est celle du Forestier en Chef et l'essentiel de la réponse est: 'Malheureusement, il n'est pas possible de procéder à des recherches exhaustives de vos demandes. La fonction de Forestier en chef a été créée en 2005 et ne dispose pas des données historiques que vous demandez.'

Je n'ai pas été rassuré face aux changements climatiques à cause d'un manque évident de données scientifiques importantes.

d) Le 6 juin 2025, j'ai posé 2 questions à Hydro-Québec sur la superficie de déforestation approximative pour le projet ligne triphasée 315KV axe Appalaches-BSL et sur la superficie de déforestation depuis la création de L'Hydro-Québec pour les lignes de transport, les barrages, les postes de transformation.

Le 10 juin 2025, j'ai obtenu une réponse dont voici un extrait: 'Ce sont d'excellentes questions pour lesquelles nous n'avons pas encore les réponses.'

Je n'ai pas été rassuré face aux changements climatiques à cause de cette absence de données scientifiques importantes.

e) Pour bien évaluer les impacts face aux changements climatiques et les GES, il nous faut des données scientifiques sur la déforestation et sur la perte de séquestration du carbone depuis environ 100 ans. Pour le moment, il semble qu'elles ne sont pas connues.

f) Environ 35% de notre nourriture humaine dépend des insectes pollinisateurs lesquels sont en déclin. Pourquoi alors les ignorer dans les études d'impacts des projets éoliens?

g) Il manque des avis d'ingénieurs et de certains scientifiques spécialisés dans les études d'impact des projets éoliens.

h) A l'audience le 12 juin 2025, il a été question de nuisances, de plaintes et de compensation. J'ai ressenti un flou et une insécurité sur le sujet. Ce n'est pas rassurant pour les propriétaires fonciers près des lacs tranquilles et de villégiature dont il a été question. Y-a-t-il eu un quelconque recours judiciaire pour nuisance éolienne au Québec?

i) Il serait bon de savoir précisément quelles sont les pertes économiques et environnementales des projets éoliens?

j) Au sujet des impacts sur les chauves-souris et les oiseaux, référer à un suivi dans des parcs éoliens dans lesquels les éoliennes sont beaucoup plus petites et moins nombreuses n'est pas acceptable scientifiquement.

k) Suite à une coupe forestière récente près d'un lac à

Ste-Hélène de Kamouraska, lors de pluies par la suite, beaucoup de sédiments ont été transportés dans le lac selon la télévision TVA locale. Réflexion! Prudence!

Vérifications!

Déforestation importante et ajout de bonnes longueurs de chemins en gravier dans les projets éoliens amènent donc une bonne réflexion et prudence! Le MELCCFP doit faire un travail environnemental au delà d'un cadre administratif. Pluies diluviennes à tenir compte à cause du climat mondial s'aggravant!

l) Pourquoi la loi physique ACTION = RÉACTION n'est pas démontrée scientifiquement par des ingénieurs spécialisés indépendants dans les projets éoliens?

m) Comment peut-on conserver ou remplacer un espace forestier vivant, enlevé totalement et remplacé par du béton et des chemins en gravier, ...?

n) Dans le secteur des 2 projets éoliens, n'est-il pas exact que la source de nourriture globale pour les espèces vivantes de tout azimut sera réduite à cause de l'importante déforestation? Le MELCCFP doit en tenir compte pour l'ensemble des projets éoliens et autres au Québec!

o) Au Québec, qui décide de la santé environnementale, de la sécurité environnementale et de la justice environnementale? En cas de catastrophe environnementale éolienne, qui seront les responsables?

p) Référence DB10 sur la valeur marchande des résidences versus les parcs éoliens dans la documentation au dossier des 2 projets sur le site du BAPE.

Je comprends en lisant le document que le MAMROT n'a pas analysé encore cet aspect.

Je constate aussi, dans la revue de la littérature concernant l'impact de la présence d'éoliennes sur la valeur marchande des résidences unifamiliales, ceci:

- L'absence du nombre d'éoliennes par parc éolien en référence.
- L'absence de la hauteur des éoliennes par parc éolien en référence.
- L'absence de la capacité et diamètre du rotor des éoliennes par parc éolien en référence.
- L'absence de photos montrant les lieux.
- La hauteur des arbres et leur emplacement.

Au Québec, les nouveaux projets éoliens comprennent un nombre grandissant d'éoliennes et des éoliennes 6 ou 7MW dans la tendance actuelle. C'est bien différent des petits parcs éoliens avec des éoliennes d'une capacité moins que 2.5MW.

A 1 ou 2 kilomètres d'une maison ou d'un chalet, il serait bon d'avoir une image à l'échelle montrant ce que ça donne.

De plus, à de telles distances, un groupe d'éoliennes générant chacune environ 105dB aura quel impact sonore réel sur les terrains des environs, surtout au niveau des basses fréquences?

Les basses fréquences comprennent les infrasons et les basses fréquences audibles.

q) Référence DA-4-SPDM et DA-5-FD.

Financement et revenus de l'Alliance de l'Est.

Fonds propres à endosser par les valeurs foncières municipales et les revenus éoliens distribuables dans les municipalités sans éoliennes sur leur territoire.

q.1) Projet éolien SPDM: À partir de DA-4-SPDM et la valeur foncière approximative de ma municipalité, la part à endosser par ma municipalité au BSL serait environ 97740 dollars, soit près de 78 dollars par 100000\$ de la valeur foncière des propriétaires fonciers. Les revenus distribuables annuels seraient près de 13\$ par an et par 100000\$ de la valeur foncière des propriétaires fonciers de ma municipalité.

q.2) Projet éolien FD: À partir de DA5-FD et la valeur foncière approximative de ma municipalité, la part à endosser par ma municipalité au BSL serait environ 150682 dollars, soit près de 120 dollars par 100000\$ de la valeur foncière des propriétaires fonciers. Les revenus distribuables annuels seraient près de 13\$ par an et par 100000\$ de la valeur foncière des propriétaires fonciers de ma municipalité.

Par 100000\$ de la valeur foncière des propriétaires fonciers, je constate que les revenus annuels seraient passablement moins élevés que la part à endosser.

Est-ce payant pour les propriétaires fonciers versus le risque?

Peut-on qualifier les revenus annuels de miettes considérant les impacts globaux environnementaux: paysages, infrasons, bruits, dérangement animal, déforestation, GES construction et exploitation, pertes séquestration carbone, pertes espaces vivants, insectes, chauves-souris, oiseaux, espèces menacées, perte biodiversité, chasse, biomasse, érables,....?

À qui vont les plus gros revenus et profits?

r)Ma formation scientifique, grâce aux mathématiques incluant la géométrie, me permet une certaine visualisation d'éoliennes 6 ou 7MW selon les distances sans recourir a une photo. Personnellement, proche(Moins de 2 kilomètres) d'éoliennes 6 ou 7MW, il est certain que je n'achèterais pas un chalet ou une maison. Même a 15 kilomètres, je tiendrais compte de leur emplacement au moins visuel car il s'agit d'immenses pales en mouvement. Entre les deux, je ferais une vérification exhaustive et j'hésiterais beaucoup. Dans tous les cas, la valeur marchande serait importante versus les distances et autres...!

s)Erosion des pales d'éoliennes!?

Au sujet de l'usure des pales d'éoliennes par le vent, le verglas, la pluie, l'action gel et dégel, la grêle, les insectes, les oiseaux frappés, les chauves-souris frappées, la poussière dans l'air, le soleil et la foudre, il n'a pas été démontré scientifiquement qu'aucun produit néfaste pourrait tomber sur le sol, pourrait être transporté par le ruissellement vers les cours d'eau et pourrait nuire a la flore et a la faune dont celle aquatique!?

t)Selon le gouvernement du Canada, dans la forêt boréale, la hauteur maximale des arbres est environ 24 mètres.

Voici quelques exemples: Erables: 24 mètres; sorbier: 10 mètres; sapin baumier: 18 mètres; bouleau blanc: 16 mètres; épinette noire: 5 mètres; épinette blanche: 24 mètres.

Alors comment faire disparaître visuellement par la forêt boréale des dizaines d'éoliennes de 200 mètres de hauteur?

Exemple d'une autre référence comparative d'hauteur d'une éolienne:

La hauteur des pylônes des lignes triphasées 315KV (biterne).

La hauteur de ce type de pylône est environ 45 mètres. Ce type de pylône est difficile à cacher par la forêt boréale. Comment maintenant dissimuler des éoliennes 6 ou 7 MW plus de 4 fois la hauteur des pylônes 315KV (biterne)?

## 12.IMPACTS SUR LES OISEAUX, LES INSECTES

### ET LES CHAUVES-SOURIS:

Les études d'impacts sur l'environnement doivent être rigoureuses et tenir compte de l'ensemble interrelié de la NATURE, laquelle tend vers un équilibre.

Le suivi environnemental doit être indépendant et tenir compte du fonctionnement réel de la NATURE.

La probabilité que des oiseaux, des chauves-souris et que des insectes soient frappés, blessés ou tués en traversant de grandes surfaces de rotor 6 ou 7MW ne peut pas être faible, de surcroît non présentes naturellement dans la réalité fondamentale de la NATURE.

La surface totale verticale balayée par les éoliennes 6 ou 7MW des 2 projets serait un peu plus grande que 115 hectares, soit un peu plus de 1.15 kilomètre carré. Il est difficile de s'imaginer qu'une telle surface balayée aurait peu ou pas d'impact sur les oiseaux, les chauves-souris et les insectes.

Une chauve-souris ou un oiseau, frappés par une pale d'éolienne à haute vitesse, peut facilement être projeté très loin de l'éolienne dans la forêt et il devient très difficile de le constater par la suite; le suivi sera incomplet et le

nombre de victimes sera sous-estimé.

Dans la vie réelle, aussitôt qu'un oiseau est tué ou blessé par une pale d'éolienne, il sera rapidement dévoré par un coyote ou un renard, même par un oiseau de proie qui sera attiré et qui pourrait être frappé à son tour par une pale d'éolienne. Par exemple, la Société des oiseaux de la Nouvelle Ecosse, a cause de la vitesse élevée de l'extrémité des pales d'éoliennes +/-6MW et des oiseaux tués ou blessés a cause de cela, considère que 'Une fois au sol, des corbeaux, les mouettes, les rats vont très vite enlever les restes, et comme les études de mortalité sont réalisées après coup, elles ne seront pas précises.'

Comment est-il possible que l'impact total pour les oiseaux, chauves-souris et insectes soit si peu important ou non significatif avec un tel balayage vertical?

Comment alors assurer un bon suivi sur le nombre réel des oiseaux tués ou blessés, + les chauves-souris?

Une personne experte en biologie et/ou en science de l'environnement doit bien connaître cette réalité et en tenir compte. Je ne suis pas d'avis que les éoliennes au Québec tuent moins d'oiseaux et de chauves-souris qu'en Europe. J'invite le MELCCFP et les biologistes au dossiers de consulter l'expérience européenne bien en avance sur celle au Québec.

Considérant environ 174 géantes pales d'au moins 80 mètres longueur, en mouvement, dont certaines parties peuvent atteindre des vitesses de déplacement plus de 200 kilomètres/heure, même 300 kilomètres/heure, comment peut-on conclure que les risques de

collision seront faibles pour les insectes, les oiseaux  
et les chauves-souris?

13.LA DIMINUTION DE LA POPULATION  
MONDIALE, LA SOLIDARITÉ MONDIALE,  
L'ÉNERGIE RENOUVELABLE SANS  
DÉFORESTATION ET SANS NUISANCE  
POUR TOUT LE VIVANT, LE RECYCLAGE  
(ÉCONOMIE CIRCULAIRE), LA CONSERVATION  
DE LA NATURE ET L'ENSEMBLE DES EFFETS  
CUMULATIFS DES ACTIVITÉS HUMAINES  
DOIVENT FAIRE PARTIE DE L'ÉQUATION  
ACTION = RÉACTION POUR ASSURER LA  
SURVIE DE NOTRE ESPÈCE HUMAINE ET  
DE NOTRE ENVIRONNEMENT VIVANT.

14.NE TUONS PAS LA BEAUTÉ DU MONDE

Chaque fleur, chaque arbre que l'on tue

Revient nous tuer a son tour,... Diane Dufresne

SALUTATIONS DISTINGUÉES.

Jean-Paul Roy, B.SC.A., retraité, ex-ingénieur

P.S.: Si une erreur est décelée dans mon mémoire,  
svp m'informer. MERCI.

ANNEXE 1:

Références documentaires télévisés, autres:

\*La TERRE vue du coeur avec Hubert Reeves et  
Frédéric Lenoir.

\*Et si le monde tournait rond avec la collaboration du  
Docteur James Lovelock.

\*Emission La Semaine Verte radio Canada TV fin de  
semaine du 18 et 19 janvier 2025 au sujet des forêts.

\*Les 5 vies de la TERRE, Explora 7/2/2025.

\*La Semaine Verte 8 et 9 février Ecosystèmes  
forestiers et conservation des forêts.

\*La Semaine Verte 8 et 9 mars 2025.  
Insectes-La 6ième extinction massive.

\*Notre terre brûle, DLK2 LCN Documentaire  
vendredi soir 21:00 le 18 avril 2025.

\*La Semaine Verte, fin de semaine 19 avril 2025.

\*LEGACY, Notre héritage Documentaire français  
100 minutes, de M. Yann Arthus-Bertrand.

\*Chanson Plus rien des Cowboys Fringants.

\*Chanson l'indifférence de Gilbert Bécaud.

\*Rapport 378 du BAPE Octobre 2024 Avis  
page 51: Principes de développement durable.

\*Rapport 385 du BAPE Des Neiges Charlevoix.